

# COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

## SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES

### DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

38<sup>ème</sup> session

Intervention de Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de faire quelques commentaires au rapport provisionnel présenté par l'expert zambien, M. Mubanga-Chipoya (document E/CN.4/Subi 2/1985/9 et 10) concernant le droit de toute personne de quitter de quelconque pays y compris le sien et le droit de retourner dans son pays d'origine.

La question de la libre circulation de personnes et de biens est un problème très sensible en Afrique. En effet, il est plus facile pour les non Africains de circuler en Afrique que pour les africains eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle que nous suggérons au Rapporteur spécial d'étudier en collaboration avec l'organisation de l'Union Africaine cette situation.

Madame la Présidente,

L'an dernier, nous avons évoqué la terrible situation des violations des droits de l'homme au Soudan ; c'est-à-dire que les méthodes punisseurs de ce pays étaient l'amputation de main droite aux voleurs (la pratique de la charia). Avec le changement de Gouvernement, les nouvelles autorités viennent d'abolir cette « justice » violatrice des droits de l'homme.

Quant à l'Ouganda, où la violence continue de faire de milliers de victimes malgré le changement de gouvernement ; nous lançons un appel à la communauté internationale à mettre en place des efforts pour que ce pays retrouve la paix et la stabilité.

Madame la Présidente,

Enfin, Permettez-moi d'évoquer la question des expulsions d'immigrants pratiquées par quelques pays africains sans que pour autant ils respectent les droits fondamentaux. Depuis 1960, plus d'un tiers des pays africains ont pratiqués les expulsions d'immigrants, tout particulièrement, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, la Guinée Équatoriale, le Ghana et plus récemment, la Libye et la Tunisie. La communauté internationale doit réagir pour faire entrer en raison aux pays qui traitent de façon si indigne aux nationaux d'autres pays. Tous ces pays sont membres de l'Organisation de l'Unité Africaine : l'OUA devrait trouver une solution conventionnelle concernant cette question.

Merci beaucoup pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la 30<sup>ème</sup> séance tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 août 1985